



Nom :	Manchot de Humboldt
Distribution :	Côtes du Chili et du Pérou
Description :	65 à 70 cm
Poids :	3.5kg
Présentation :	Large peau marginale rouge à la base du bec, bande noire sur la poitrine, sourcils blancs. Habitat : marin ; niche sur des îles ou sur zones rocheuses avec falaises.
Alimentation :	poissons et calamars de 36 à 270 mm de long.
Reproduction :	toute l'année, en petites colonies ; niche dans les terriers ; 2 œufs ; poussins gris sombre sur le dessus, blanchâtre sur le dessous.
Migration :	non connue.
Statut de conservation :	espèce en forte régression ; beaucoup de fluctuations des effectifs à cause de la dégradation de l'habitat et de la pollution atmosphérique ; entre 3 300 et 12 000 individus.

LE SAVIEZ VOUS ?

Vivre d'eau fraîche : Ce manchot vit toute l'année dans une eau rafraîchit par le courant de Humboldt dont la température reste stable entre 13° et 17° C. On a noté que par rapport à un manchot antarctique, il possède un plumage moins dense de 30 à 35 %, plus court et ses coussins adipeux sont nettement moins importants. De plus, la zone dénudée de sa face peut être utilisée pour le rafraîchissement du sang.

Fluctuations de population et « El Nino » : « El Nino » est un phénomène climatique périodique (en moyenne tous les 5 ans) qui touche les côtes atlantiques. Il se caractérise par l'afflux soudain de courants chauds venus du nord, ce qui entraîne d'importantes perturbations dans les chaînes alimentaires et affecte grandement les possibilités de nourrissage des oiseaux côtiers. C'est ainsi qu'en 82-83, la population totale du manchot de Humboldt fut réduite de 20 000 à 6 000 individus : mais en 95-96, ses effectifs étaient remontés à 11 000 oiseaux ; en 97-98 El Nino ne laissa que 3 300 rescapés. L'analyse de ces fluctuations de nombre ainsi que la prise en compte de la surexploitation par l'homme du guano et des anchois, ont permis de réaliser en 1998 une étude chiffrée de viabilité qui a conclu à l'extinction possible de l'espèce d'ici 100 ans environ. Le Chili a alors décidé une interdiction totale pour 30 ans concernant la chasse et la capture de cet oiseau et a placé en réserve surveillée les 4 colonies principales connues dans ce pays ; de la même façon, les principales colonies du Pérou ont été placées sous le contrôle et la protection de l'institut gouvernemental chargé de l'extraction du guano.